



Nom officiel : République du Paraguay ; en Guarani : Paraguái
 Capitale : Asunción (nom complet : La Muy Noble y Leal Ciudad de Nuestra Señora Santa María de la Asunción). Elle compte 544 000 habitants dans une agglomération de plus de 2 millions d'habitants
 Le Paraguay a deux langues officielles : l'espagnol et le guarani
 La monnaie est le Guarani paraguayen



	Paraguay	France	Paraguay / France
Superficie	406 750 km ²	552 000 km ²	74%
Population (2014)	6,7 Millions	66 Millions	10%
PIB (2013) *	22 Mrd €	2 059 Mrd €	1%
PIB /an/ habitant en PPA (2010)	5181	33 820	15%
Indice de développement Humain *	0,669	0,893	- 75
Rang/indice de développement humain	111 ^{eme}	20 ^{eme}	- 91
Espérance de vie des hommes **	70 années	78,0 années	- 8 ans
Espérance de vie des femmes **	74,5 années	84,5 années	- 10 ans
Taux de fécondité *	1,96	2,01	- 0,05
Taux de naissances hors mariage ***	23%	56%	- 33 pts
Taux d'activité masculin 15 à 64 ans -2012	84,8%	75,3%	+ 9,5 pts
Taux d'activité féminin 15 à 64 ans -2012	55%	67,4%	- 12,4 pts
Taux de chômage 15 à 74 ans	8,1%	10,3%	-2,2 pts
population en risque de pauvreté après TS	32%	14,1%	+ 17,9 pts
Situation de pauvreté matérielle sévère	18%	5,3	+ 12,7 pts
Salaire minimum	322 €	1139 €	28%
Revenu brut moyen/habitant/mois -2013	248 €	3147 €	8%

* + 14,3% entre 2012 et 2013

Le Paraguay est l'un des pays où la différence entre les salaires des femmes et des hommes est la plus élevée : en moyenne, le salaire des femmes représente 53% du salaire des hommes.

Salaire minimum = 1 658 632 Guaranis/mois = 322 euros

I. ORGANISATION, DEPENSES ET FINANCEMENT

1 Organisation

Le système qui couvre les pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants a été créé en 1943, avec l'Institut de prévoyance sociale (IPS), organisme autonome, avec un conseil d'administration et sous tutelle de l'État.

Calle Constitucion/Luis Alberto Herrera y Pettirossi.
Casillas de Correo 437 – Asunción
Tel : + (59521) 222 024/228 565/211 563/219 7780
<http://portal.ips.gov.py/portal/lpsWeb>

Différents programmes de transferts financiers conditionnels et non contributifs, financés par l'État, sont destinés aux personnes les plus pauvres et relèvent du secrétariat d'action sociale. <http://www.sas.gov.py/>

Les programmes d'aides aux enfants et aux familles pauvres relèvent du Secrétariat national de l'enfance et de l'adolescence (SNNA) : <http://www.sнна.gov.py/>

2. Personnes couvertes

La sécurité sociale au Paraguay repose essentiellement sur le système de prévoyance et le système national de santé, tous deux destinés aux travailleurs de l'économie formelle (soit environ 40 % de la population active). Mais le pays a un niveau élevé d'emploi informel non agricole estimé à plus de 60 % (en 2011).

En 2013, la sécurité sociale a été étendue aux travailleurs indépendants, aux femmes chefs de ménage et aux employés de maison.

3. Spécificités du régime de sécurité sociale

Le Paraguay est l'un des pays d'Amérique Latine qui a les dépenses les plus faibles par habitant en matière de couverture santé.

II. LA POLITIQUE FAMILIALE

1. Les prestations familiales et les aides au logement

Différents programmes visent l'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants les plus pauvres du pays. Ils consistent notamment en aides monétaires conditionnelles. Les trois programmes d'aides conduits par le Secrétariat d'action sociale et le Secrétariat national de l'enfance et de l'adolescence (SNNA) sont les suivants.

Tekoporã (Bienestar ou Bien-être » en Guaraní) : mené par le secrétariat d'action sociale (SAS), ce programme a pour objectif de mettre fin à la transmission intergénérationnelle de l'extrême pauvreté en versant des aides financières et en apportant un accompagnement social aux populations les plus vulnérables. Il leur garantit également l'accès à l'offre sanitaire, à l'éducation et à la sécurité alimentaire des enfants de moins de 18 ans, aux

femmes enceintes, aux personnes âgées, aux communautés indigènes et aux personnes handicapées.

- Pour améliorer l'alimentation des enfants, 19 \$ sont versés à la famille deux fois par mois
- Pour l'éducation et la santé, une prestation variant entre 8,3 et 33,34 \$ en fonction de la composition familiale est versée deux fois par mois
- Pour les personnes âgées ou handicapées en situation de pauvreté, une prestation de 8,3 \$ deux fois par mois

Ce programme couvre près de 100 000 familles.

Ñopytyvô (Aide mutuelle en Guarani) est un programme financé par le Trésor national. Il vise l'intégration des familles en état d'extrême pauvreté qui font partie de communautés indigènes et rurales de la région du Haut Paraguay et bénéficie prioritairement aux familles avec des enfants de moins de 14 ans et aux femmes enceintes.

Des transferts monétaires visent à renforcer le capital humain et social des familles bénéficiaires. Les bénéficiaires doivent en contrepartie améliorer leurs habitudes alimentaires, l'éducation de leur(s) enfant(s) et leur santé. Les travailleurs sociaux vont au domicile des familles pour vérifier l'accomplissement de ces engagements et réalisent également un travail social communautaire.

Le montant versé aux familles varie entre 60 \$ et 720 \$. Ce programme bénéficie à 700 familles, soit 3 800 personnes dont 1 320° enfants de moins de 14 ans.

« Abrazo » est un programme qui relève du secrétariat national de l'enfance et de l'adolescence (SNNA). Visant la réduction du travail infantile et la réduction de la pauvreté, il est destiné aux enfants qui travaillent dans la rue.

Depuis 2005, ce programme est soutenu par l'Unicef et a notamment pour objectifs d'apporter aux familles les plus pauvres l'accès à la santé, à l'éducation et à la protection des enfants.

Une prestation monétaire est versée à la mère de famille, en fonction du nombre d'enfants de moins de 14 ans. Son montant est compris entre 26 et 44 \$. Ce programme couvre environ 5000 enfants.

Le versement des aides se fait par le moyen d'une carte magnétique attribuée à la mère de famille. Le montant maximum des transferts ne peut pas dépasser 69 \$ par famille.

Par ailleurs, le programme alimentaire nutritionnel intégral (PANI) vise à réduire les niveaux de dénutrition des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et est mené dans 5 départements.

Il couvre 35. 500 bénéficiaires dont 28.000 enfants de moins de 5 ans et près de 7 000 femmes enceintes.

2. Les services aux familles

Il y a peu de « garderies infantiles » et leur coût est élevé.

III. L'ASSURANCE MATERNITE

Le congé maternité est de 12 semaines pendant lesquelles la femme ne pourra pas être licenciée. Les indemnités maternité sont versées pendant 9 semaines par l'Institut de

protection sociale (IPS) si la salariée a cotisé au moins 6 mois au cours des 4 mois précédant son congé maternité.

Leur montant est de 50 % des revenus moyens gagnés par la salariée au cours des 4 derniers mois avant son congé maternité.

Le financement de ces IJ est assuré par les employeurs (14 % des salaires), les salariés (9%) et l'État (1,5 % de la masse salariale).

Des aides à l'achat de lait sont attribuées pendant 8 mois aux mères qui ne peuvent pas allaiter leur enfant.

IV. UN REVENU MINIMUM GARANTI

Des transferts financiers conditionnels sont versés aux familles les plus pauvres.

Le programme intégral pour la population indigène a pour but de lui garantir l'autonomie alimentaire. Il couvre environ 11 000 familles.